



Nouvelle rentrée, nouveau ministre, toujours plus de problèmes !


Gabriel Attal fait son entrée dans l'éducation nationale, et apporte avec lui son lot de nouvelles polémiques... Du contrôle du corps des femmes au PACTE, en passant par des conditions de travail toujours plus dégradées et l'islamophobie, l'année scolaire 2023-2024 s'annonce belle de luttes !



Les victoires syndicales :

 **Report des épreuves de spécialité en juin** : les personnels en grève avaient raison ! Les personnels avaient contesté les réformes Blanquer par la grève tout au long de l'année, qui s'était achevée par un mouvement massif de rétention des notes du baccalauréat, ultime arme pour lutter contre une réforme aux effets catastrophiques.

 **Paiement de la prime REP et REP+ pour les AED / AESH** : SUD éducation avait gagné en avril 2022 devant le Conseil d'État le paiement de l'indemnité REP/REP+. Il a fallu plus d'un an et plusieurs campagnes syndicales ; l'État a enfin procédé au paiement de cette prime (si cette prime ne vous a pas encore été versée, n'hésitez pas à nous contacter !)

 **Victoire de SUD éducation 92 au Tribunal Administratif** : Le rectorat est condamné à rembourser pour plus de 7 000 euros de retenues sur traitement qui ont été effectuées de manière illégale et 8 000 € de frais de justice.- Victoire de notre camarade Hélène et de SUD éducation 93 : le tribunal administratif de Montreuil a décidé d'annuler la mutation « dans l'intérêt du service » dont Hélène, militante à SUD éducation 93 et à l'ICEM-Pédagogie Freinet a été victime en février 2021. Au terme d'une procédure brutale qui reposait sur des arguments fallacieux et mensongers, notre collègue et camarade est rétablie dans son droit.



Une situation catastrophique dans les classes

Les différentes problématiques rencontrées dans les établissements scolaires participent à creuser le fossé des inégalités entre les élèves ainsi qu'à la détérioration des conditions de travail des personnels. Quelques points sur les problématiques rencontrées à la rentrée 2023 :

● Des effectifs records :

Les classes sont toujours plus surchargées (jusqu'à 36 élèves à Beaumont sur Oise au Lycée Evariste Galois), au détriment des apprentissages des élèves, de leur sécurité (chaleur, violence...) et de leur bien-être.

En effet, comment apporter une aide correcte à nos élèves quand ils sont toujours plus nombreux dans les classes et quand notre temps doit donc être toujours de plus en plus divisé ? Comment mettre en œuvre une différenciation efficace, préconisée par les inspecteurs mais qui, sur le terrain, est difficilement possible ?

Comment, également, garantir leur sécurité quand il n'est pas possible de circuler convenablement dans les salles de classes ? Quand leur grand nombre, combiné à la chaleur, les oblige à travailler par 35° dans certaines salles de classe ?

Il est impératif de continuer à lutter pour garantir à nos élèves un climat scolaire agréable, sain, et propice à leurs apprentissages : par la grève (comme au lycée Maryse Condé, qui a débrayé dès le début de l'année), par des courriers et des demandes d'audience au DASEN, etc...



● Des personnels manquants :



Le manque de personnels participe aussi à accentuer le fossé des inégalités entre les élèves ainsi qu'à la souffrance de ceux-ci et à celle des personnels.

En effet, on retrouve la même situation dans plusieurs collèges, où des élèves en situation de handicap ne peuvent être accompagnés par manque d'AESH. Au collège Anatole France par exemple, le nombre d'élèves en situation de handicap a explosé, mais les AESH ne sont toujours que 4 sur l'établissement, ou au lycée Jean-Jacques Rousseau, où une AESH doit accompagner seule 10 élèves.

Le manque de CPE et d'AED, combiné à des classes et des établissements toujours plus surchargées, accentue, lui, le risque de violence, puisque les élèves sont de plus en plus nombreux, livrés à eux-mêmes et mal accompagnés dans leur scolarité. Au lycée Evariste Galois de Beaumont-sur-Oise, on dénombre notamment 1 seul CPE (contre deux l'année dernière) et 4 AED (contre 8 l'année dernière) pour un effectif de plus de 1000 élèves.

Il nous faut nous battre pour exiger plus de moyens, financiers, matériels, etc...



Et le PACTE alors ?

Mais le ministère a trouvé des solutions pour pallier toutes ces problématiques : le PACTE ! Annoncé comme permettant la présence d'un professeur devant chaque classe, comme un moyen d'augmenter les salaires, comme une solution contre les inégalités, on constate néanmoins à la rentrée 2023 qu'il est massivement rejeté par les enseignants (dans 30 % des collèges et lycées français, aucun pacte n'a été signé) et qu'il ne règle en rien le problème d'attractivité dû aux conditions de travail qui se dégradent (il manque au moins un professeur dans un établissement scolaire sur deux).

De plus, aucun texte de loi n'est encore sorti pour l'encadrer, ce qui laisse les chefs d'établissements libres de l'interpréter comme bon leur semble. On remarque par exemple que, si dans certains établissements, signer un pacte « Devoirs faits / école ouverte » ne vous oblige pas à effectuer des Remplacements courte durée, il peut en être autrement dans d'autres établissements, ou vous devrez, peu importe le pacte signé, vous engager à effectuer ces heures de remplacement courte durée.

Ainsi, et ce dès septembre, la gestion du pacte s'avère déjà chaotique : dans la mise en place des emplois du temps (le mardi, une classe de 5ème du collège Anatole France commence à 8h30 et finit à 18h), dans la coordination entre premier et second degré pour les heures d'approfondissement et soutien en maths et français, etc.

Ce cafouillage général laisse donc à certains chefs la liberté de tenter d'imposer des RDC à des collègues n'ayant même pas signé le PACTE. C'est donc une forme d'astreinte que l'on essaie de nous imposer aujourd'hui.

Ce sont également les sorties scolaires qui sont visées puisqu'on demande à des collègues de rattraper leurs cours en plus du travail effectué au cours de ces sorties !

Et parce qu'il serait bien dommage de se priver, d'autres commencent à refuser le dépôt d'heures syndicales sur temps de cours !

Il faut donc continuer à refuser massivement le pacte, ne pas en faire un moyen de pression des chefs d'établissements, et ne pas participer à sa généralisation : pas de signature du pacte !



Autre solution contre les inégalités : l'islamophobie !

Après le voile en 2004, le crop-top en 2022, qui ne permettait pas de bonnes conditions de travail, c'est au tour des tenues vestimentaires « de types abayas ou qamis » d'être incriminées, au nom de la laïcité. Contrôle du corps des femmes, élèves comme personnels, et discrimination des élèves racisés-es visant à cacher d'autres problématiques plus importantes, mais qui a déjà engendré de nombreuses dérives et qui participent à interdire l'accès à l'école au nom de la laïcité. Les tenues sont, en cette rentrée, trop unicolores, trop longues, trop couvrantes. Dans le 95 aussi, le kimono semble faire partie de la liste des signes ostentatoires pour certaines directions !



Il nous faut défendre et soutenir les femmes et les élèves racisés-es des établissements dans lesquels nous travaillons, au nom de l'antiracisme, de la lutte contre l'islamophobie, et du féminisme !

